



Chez TUI, voyagez avec le sourire !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et de vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :

ILE DE LA RÉUNION FORMALITÉS ADMINISTRATIVES*

- **Passeport ou carte nationale d'identité en cours de validité**, obligatoires.

⚠ Les formalités île Maurice pour les combinés et pour tout voyageur se rendant à la Réunion via l'île Maurice en transit : Passeport en cours de validité obligatoire.

- **Les mineurs** voyageant seuls ou avec une personne ne disposant pas de l'autorité parentale doivent être munis d'une autorisation de sortie de territoire ainsi qu'une photocopie du titre d'identité du parent signataire.
- Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier recto-verso de vos certificats et formulaires ou de numériser ceux-ci sur votre propre adresse électronique.

FORMALITÉS SANITAIRES

Vaccination et/ou traitements conseillés :

- Être à jour dans ses vaccinations habituelles (DTP et ROR).
- Anti-moustique recommandé.

FORMALITÉS COVID

Depuis le 1er août 2022, l'ensemble des restrictions sanitaires liées au Covid-19 à destination de l'île de la Réunion et au départ de l'île pour la métropole ont été suspendues.

Il n'est plus nécessaire de présenter un certificat de vaccination ou un test, ni de remplir un formulaire « PLF ».